

Préavis municipal no 02/2025

Réaménagement et agrandissement de la place de jeux du Parc Chaplin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En réponse au postulat déposé par l'Alliance, la Municipalité a le plaisir de soumettre une proposition visant à agrandir et à améliorer la place de jeux située dans le parc Chaplin.

Pour rappel, ce parc a déjà bénéficié d'un réaménagement complet entre l'automne 2021 et l'été 2022, dans le cadre d'un projet visant à moderniser cet espace de loisirs, à répondre aux normes et aux attentes des usagers.

2. Descriptif du projet

Dans le cadre de cette demande de crédit, la Municipalité prévoit plusieurs interventions pour enrichir et diversifier les activités offertes au sein de la place de jeux :

- agrandissement de la tour à grimper existante ;
- installation d'une tyrolienne ;
- végétalisation de la surface de l'espace dédié aux plus petits.



Illustration 1 : emprise au sol des différents réaménagements

Agrandissement de la tour à grimper

La tour de jeux actuelle, qui rencontre un vif succès auprès des enfants, sera conservée dans son intégralité, puis agrandie pour offrir davantage de possibilités de jeux. Cette extension impliquera également une augmentation de la zone de chute, afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Cette zone sera aménagée avec les mêmes matériaux que ceux déjà en place, assurant ainsi une continuité esthétique et fonctionnelle avec les équipements existants.

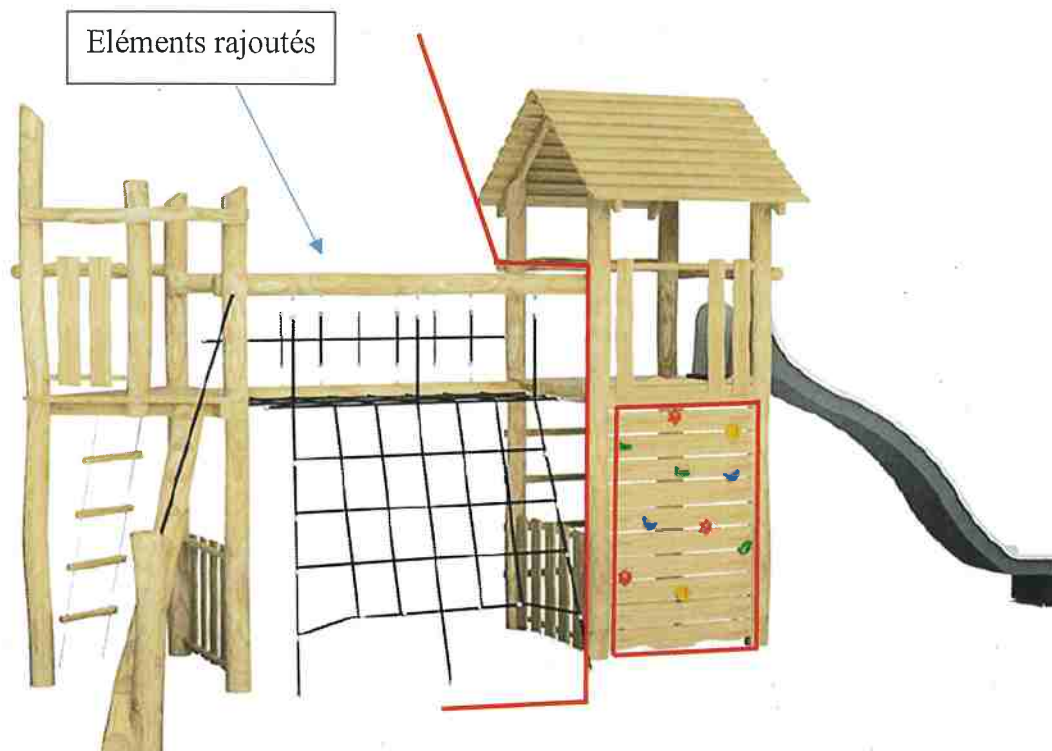


Illustration 2 : présentation de la modification de la tour de jeux

Installation d'une tyrolienne

Pour diversifier les activités et répondre aux souhaits exprimés par les adolescents, la Municipalité propose l'installation d'une tyrolienne. Cet équipement ludique a été sélectionné pour son attrait et son impact limité sur l'environnement naturel du parc. Les travaux nécessaires seront réduits au minimum, avec seulement des fondations au niveau des points de départ et d'arrivée.

Les aménagements de sécurité seront également minimisés, grâce à l'utilisation de dalles amortissantes engazonnées au niveau de la zone de réception. Ces dalles, similaires à celles déjà en place sous le toboggan existant, permettront de préserver l'esthétique verdoyante du parc tout en assurant un haut niveau de sécurité.



Illustration 3 : image de la tyrolienne proposée

Végétalisation de la surface pour les plus petits

Afin d'améliorer le confort et l'attrait de l'espace réservé aux plus jeunes, la Municipalité propose de remplacer le gravier actuellement présent par une surface en gazon naturel. Ce choix contribuera à renforcer le caractère naturel et convivial de la place de jeux tout en offrant une surface agréable et adaptée aux besoins des tout-petits.

3. Déroulement des travaux

Les travaux sont planifiés pour être réalisés en une seule phase, au cours de l'automne 2025. Cette période a été choisie pour limiter l'impact sur les usagers du parc et des places de jeux, qui sont généralement moins fréquentés à cette saison. Cette organisation permettra également d'optimiser les interventions, en regroupant l'ensemble des travaux nécessaires en un temps réduit.

4. Planification

Etude de projet :

- Etude Automne 2024

Procédure:

- Mise en forme projet Décembre 2024
 - Demande autorisations Décembre 2024
 - Préavis Mars 2025
 - Appel d'offre Avril 2025
 - Adjudication Mai 2025

Réalisation:

- Réalisation Automne 2025
 - Mise en service Automne 2025

5. Aspect financier

Installation de chantier et travaux préparatoires	CHF	3'094.00
Démolition revêtement jeux petits	CHF	7'767.95
Engazonnement par placage et première tonte	CHF	2'301.10
Fourniture et mise en place tyrolienne y.c. fondations	CHF	20'601.00
Construction zone de chute 21 m ² en EPDM zone réception	CHF	6'233.55
Fourniture et mise en place d'un agrandissement de la tour avec toboggan, y.c. fondations	CHF	24'160.00
Zone de chute en EPDM 60 m ²	CHF	16'396.50
Divers et imprévus	CHF	8'000.00
Total HT	CHF	88'554.10
TVA	8,10%	7'172.90
Total TTC arrondi	CHF	<u>96'000.00</u>

La Fondation Doret, approchée dans le cadre de ce futur projet, a d'ores et déjà annoncé qu'elle participerait de manière substantielle, par le versement d'un montant de CHF 75'000.00, à la réalisation de ces adaptations et compléments. La Municipalité profite de remercier son Conseil de Fondation pour son soutien et sa future contribution.

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans ce préavis, pour un montant total de CHF 96'000.00, TVA comprise ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire à hauteur de CHF 96'000.00, et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c) de porter en déduction de cet investissement les futures contributions à recevoir, dont notamment celle annoncée par la Fondation Doret ;
- d) d'amortir le solde résiduel par dissolution de la « Réserve pour investissements futurs » figurant au bilan afin de couvrir la dépense en question.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

A. Rouge

B. Demierre



Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 31.12.2024		0.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	20'982'800.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 404'003.43	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 31.12.2024	- 15'690'586.81	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		4'888'209.76
Solde au plafond		20'111'790.24